



DELIBERATION SEANCE ORDINAIRE DU 18 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit décembre à dix-sept heures, les membres du **Conseil d'Administration du CCAS**, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Marc MABILLET, Président du CCAS.

n° 58/2024

Date de convocation : 11 décembre 2024

Présents : Mesdames AFKIR Karima, DUPRE Anne, FONTENAS Pierrette, GOYHENECHÉ Maïté et ORDUNA Aurélie ; messieurs COUTIER Alain, GUERRERO José et MABILLET Marc.

Excusés : Mesdames DARRAMBIDE Fabienne, NOGARO Isabelle et TROISVALLETS Cécile ; messieurs ROBINEAU Christian et ROBLES Antoine.

Secrétaire de séance : Monsieur Jérôme BARRIEZ, directeur.

Objet : Budget annexe EHPAD – EPRD 2024 : décision modificative n°3

Le 29 novembre 2024, le Département des Landes a notifié l'arrêté n°2024-174 daté du 14 novembre (document joint) correspondant à une dotation exceptionnelle hébergement de 51 100,00 € pour soutenir notre EHPAD cette fin d'année 2024.

Considérant la crise actuelle que traversent les EHPAD, à la fois économique et sociale, considérant la nécessité de soutenir les EHPAD afin de limiter l'impact de la crise sur les usagers et leur famille, et considérant les difficultés financières rencontrées par l'établissement, le Département des Landes accorde ainsi une nouvelle aide exceptionnelle à notre EHPAD.

Monsieur le Président propose de procéder aux ajustements budgétaires suivants :

COMPTE DE RÉSULTAT PRÉVISIONNEL			
Charges			
Groupe 1 : dépenses afférentes à l'exploitation courante			
N° de compte	Libellé	Section	Montant
60622	Produits d'entretien	Hébergement	3 500,00 €
606268	Autres fournitures hôtelières		250,00 €
6063	Alimentation		29 130,00 €
6068	Autres achats non stockés		1 500,00 €
6248	Transports divers		110,00 €
6251	Voyages et déplacements		550,00 €
6257	Réceptions		550,00 €

Groupe 2 : dépenses afférentes au personnel			
6218	Autres personnels extérieurs	Hébergement	4 500,00 €
64111	Rémunération principale personnel titulaire		
64115	Supplément familial de traitement		
Groupe 3 : dépenses afférentes à la structure			
6132	Locations immobilières	Hébergement	350,00 €
61561	Maintenance informatique		310,00 €
61568	Maintenance - Autres		2 000,00 €
6165	Primes d'assurances - responsabilité civile		400,00 €
6184	Concours divers (cotisations)		150,00 €
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)		300,00 €
TOTAL			+ 51 100,00 €
Produits			
Groupe 3 : autres produits exceptionnels			
N° de compte	Libellé	Section	Montant
778	Autres produits exceptionnels	Hébergement	51 100,00 €
TOTAL			+ 51 100,00 €

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

4 500,00 €

ID : 040-264003070-20241218-58_2024-DE



Où l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration approuvent ces modifications budgétaires et le chargent de l'exécution de la présente délibération.

Vote de la question - nombre de votants : 8

pour : 8 contre : - abstention : -

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans un délai de 2 mois, devant le Tribunal Administratif de PAU, à compter de sa publication ou de sa notification.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Fait à TARNOS, le 19 décembre 2024

Le Président du C.C.A.S,



Marc MABHLET